



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 21 septembre 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 11 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline MAGLICA	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Billy CHRETIEN	Madame Sabine SICUREZZA
Madame Christine MARTIN	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Laurent MONNOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jordane GALLOIS	Monsieur Benoît BORDAT
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Emilie SIMONE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Nina MARTINS
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Clément CRAVEUR
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe THIRION	Madame Laurence GERBET
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Christophe AVENA	Madame Vanessa VAIZANT	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Sandra GAUDILLIERE
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Bruno DAVID
Madame Mélanie BALSON	Monsieur Florent COLOMBO	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Thierry COUDERT
Monsieur Massar N'DIAYE		Monsieur Antoine CAMUS
Madame Nadjoua BELHADEF		Madame Mélanie FORTIER
Monsieur Marien LOVICH		Monsieur Julien HUBERT

Membres absents :

Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Franck AYACHE pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Clémence HOUARD pouvoir à Madame Laurence GERBET

OBJET : URBANISME

Opération Façades Liberté-Rameau-Théâtre

La Ville de Dijon a mis en oeuvre depuis 2018 une campagne de ravalement de façades pour accompagner les propriétaires désireux de contribuer à l'embellissement de la rue de la Liberté, rendue aux piétons. Cette opération s'est traduite par la mise en place d'une aide technique, administrative et financière aux travaux de valorisation de l'aspect extérieur des immeubles riverains.

Après une première phase opérationnelle engagée sur le haut de la rue de la Liberté, qui a permis la rénovation de l'aspect de 21 immeubles, parmi lesquels la restauration de la Maison aux 3 Visages, la Ville a délibéré le 25 mars 2024 pour engager la deuxième phase de cette opération sur le secteur dit « des Arcades » compris entre les places François Rude et de la Libération.

A ce jour, peu de propriétaires se sont déclarés intéressés par les subventions proposées dans cette séquence de rue, qui s'élèvent à 50 % du montant hors taxes des travaux de valorisation des façades.

Afin de dynamiser cette opération en cours de réalisation, la Ville souhaite étendre le périmètre d'intervention à la rue Rameau et à la place du Théâtre, qui appartiennent au même axe historique que la rue de la Liberté et faisaient partie, à ce titre, de l'étude de faisabilité initiale et mettre en place une majoration de subvention de 10 % en cas de rénovation lourde ou de travaux connexes contribuant à la valorisation des façades, sous réserve de validation de leur pertinence par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

En effet, les premiers cas examinés montrent que la requalification de certains immeubles, en particulier ceux protégés par les monuments historiques, où les exigences sont plus élevées, nécessite la suppression d'altérations cumulées au fil du temps, se traduisant par une augmentation significative des travaux restant à la charge des propriétaires, susceptible de les dissuader d'engager le projet.

Le périmètre ainsi redéfini comprend 32 immeubles privés sur rue, dont 18 sont protégés au titre des monuments historiques.

La durée initiale de l'opération façades engagée sur les secteur des arcades était fixée à 3 ans à compter du 26 mars 2024, renouvelables 2 ans, soit jusqu'au 26 mars 2029.

Il est proposé de la prolonger de 6 mois, soit jusqu'à fin septembre 2026, pour repartir sur un cycle complet de 3 ans.

Plusieurs ajustements sont apportés au règlement d'intervention financier pour s'adapter aux caractéristiques des façades du périmètre étendu et renforcer l'attrait des subventions : majoration de 3500 € pour les petites façades (moins de 80 m²) devant faire face à des frais fixes proportionnellement plus élevés (échafaudage...) ; introduction d'un distinguo entre travaux lourds de ravalement (exemple reprise ou remplacement de pierres apparentes et/ou d'enduit épais) et travaux connexes (réparation ou remplacement de ferronneries, reprise d'éléments de décors, zinguerie...) donnant droit chacun à une majoration du plafond de travaux dans la limite de 10000 €/m² ; prise en considération de l'amélioration de l'intégration des devantures commerciales sur le secteur étendu, dans la limite d'un plafond de 10 000 € ; élargissement de la palette des teintes de référence du nuancier, pour répondre à la diversité des styles du secteur étendu.

Les conditions d'éligibilité des projets aux subventions, intégrant ces adaptations, sont présentées dans les pièces annexées à la présente délibération.

Le montant de subvention total pluriannuel nécessaire à la mise en oeuvre de cette opération est estimé à 300 000 €, réparti sur trois années. Les crédits nécessaires seront ouverts au cours de l'année 2026, puis au cours de chacune des années de réalisation suivantes.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'extension à la rue Rameau et à la place du Théâtre de l'opération façades en cours sur la séquence dite « des Arcades » de la rue de la Liberté, et les adaptations du règlement d'intervention qui en résultent, dans les conditions présentées dans la présente délibération et ses annexes ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	

Le 22 septembre 2026
Ludmila MONTEIRO
Secrétaire de séance



Le 22 septembre 2026
Nathalie KOENDERS
Maire de Dijon

